



## Bonus 50% plus de 3 ans premier accident

Par **sanche11**, le **03/09/2011** à **19:52**

Bonjour,  
je souhaitais savoir si l'on pouvait m'éclairer à propos de mon contrat d'assurance automobile. J'ai lu que lorsque l'on a un bonus depuis plus de trois ans à 50%, le premier accident n'était pas compté comme malus. La question que je me pose c'est si je change d'assureur entre temps est ce que cela est cumulable où est ce seulement un cumul par contrat. J'ai commencé un contrat avec un assureur il y a environ 30 mois , j'ai un bonus de 50% depuis 5 ans et j'ai eu un accrochage qui me vaut un malus mon assureur m'affirme qu'étant donné que j'ai un contrat chez eux depuis moins de 3 ans il est normal qu'un malus soit compté. Si l'on pouvait m'apporter une réponse.  
Merci beaucoup.

Par **gribouille**, le **05/09/2011** à **12:54**

Bonjour

*J'ai lu que lorsque l'on a un bonus depuis plus de trois ans à 50%, le premier accident n'était pas compté comme malus.*

Vous avez lu ça où ?

Si c'est sur votre contrat de votre ancien assureur, il s'agit donc d'une garantie contractuelle chez cet assureur,

donc il faut regarder dans les garanties de votre nouvel assureur, afin de connaître quelles

sont les conditions de ce nouvel assureur.